

# Bulletin Ucape Scolaires

A O U T 2 0 1 8  
N ° 5 9

- Editorial
- Hommage à Ghislaine Benichou
- Colloque des formateurs
- Colloque des jeunes
- DEC primaire
- DEC collège
- DEC lycée

## Les dates à retenir :

- Colloque des formateurs, Paris, FIAP :  
5-6 octobre 2018
- Colloque des jeunes, Compiègne :  
9-12 novembre 2018

## EDITORIAL

Nous sommes invités à nous retrouver nombreuses et nombreux les vendredi 5 et samedi 6 octobre pour notre traditionnel Colloque des Formateurs qui a lieu cette année à Paris.

A cette occasion, nous fêterons les 25 ans d'existence de l'UCAPE dont les Statuts ont été adoptés en 1993. En effet, comment ne pas saluer l'intuition de celles et de ceux qui ont alors compris que l'Idéal Européen serait une utopie sans l'adhésion des jeunes générations et de fait sans l'implication des éducateurs dans la promotion d'une plus grande ouverture aux autres cultures.

Si la connaissance des Institutions qui garantissent la pérennité du cadre européen est indispensable, les débats actuels nous rappellent avec force que l'Europe se construit d'abord dans les Cœurs et non dans les Instances.

Que soit donc tout particulièrement salué l'engagement des nombreux collègues qui se sont investis depuis 25 ans dans les nombreux projets portés par l'UCAPE avec une pensée toute particulière pour Ghislaine Bénichou, enseignante retraitée du lycée Saint-Vincent de Senlis, qui aura été l'une des figures fondatrices de notre Association et qui nous a quittés en avril dernier des suites d'une longue maladie.

Dominique Bernard

## Hommage à Ghislaine BENICHOU

Ghislaine Bénichou est décédée le 19 avril 2018 des suites d'un cancer, qu'elle a affronté avec un courage exemplaire. Elle a mis en place avec André Pignol, en 1985, la formation européenne au lycée Saint-Vincent de Senlis. Très investie dans ce beau projet, elle avait su le développer considérablement au fil des années. Elle lui consacrait beaucoup de son temps, tout en exerçant son métier de professeur d'histoire-géographie avec une passion communicative. Très attachée à l'ouverture sur le monde des élèves, elle avait réussi à mettre en place tout un réseau d'établissements étrangers pour instaurer des échanges. Nombreux sont ceux qui, grâce à elle, ont pu partir dans des lycées de divers pays européens, américains, canadiens et même australiens. Elle avait aussi à cœur de former de futurs citoyens européens attachés à la construction européenne. Dans ce but, elle avait instauré au lycée des cours sur les institutions européennes. Les élèves pouvaient aussi suivre des cours supplémentaires d'anglais, d'espagnol ou d'allemand, dispensés par des natifs. Son charisme, son dévouement, étaient appréciés de tous. L'UCAPE lui doit beaucoup.



Marie-Laure Albertini.

# Colloque des formateurs, 5 et 6 octobre 2018

« L'UCAPE (1993-2018) 25 années au service de la promotion de l'idéal européen auprès de nos jeunes »

Lieu : FIAP Jean Monnet  
30 Rue Cabanis, 75014 Paris  
01 43 13 17 00

## Le programme :

### Judi 4 octobre :

17H00 : CA

### Vendredi 5 octobre :

9H30 : Accueil et café

10h15 : Ouverture du Colloque

10H30-12h30 : Conférence sur les Institutions européennes et leur évolution jusqu'à nos jours.

12H45 : Repas libre

14H00 : Répartition en ateliers\* (indiquer sur le bulletin d'inscription quel atelier vous souhaitez suivre)

1/ Colloque des jeunes à Compiègne (9-12 novembre) : réservé aux établissements qui participent au Colloque

2/ Quelle politique pour les projets de l'UCAPE dans un contexte de réforme des systèmes scolaires ?

3/ Evolution de l'UCC Connaissance de l'Europe dans le cadre d'une Europe mondialisée.

16H00 : Mise en commun des ateliers

17H00 : AG

19H30 : Soirée festive offerte par l'UCAPE

### Samedi 6 octobre :

Table ronde: le DEC, quel enjeu pour les jeunes dans un parcours de formation ?

Préparation du Colloque des jeunes 2020 (Paris- avec au programme une production artistique) .

Merci d'indiquer dans quel thème vous souhaitez vous inscrire.

### Attention :

Les participants qui souhaitent réserver une chambre au FIAP doivent le faire directement auprès du FIAP et dans les plus brefs délais.

# BULLETIN D'INSCRIPTION Colloque des formateurs

## Etablissement

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## Participants

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Noms, prénom : \_\_\_\_\_

atelier :  colloque des jeunes  UCAPE  UCC Connaissance de l'Europe

Noms, prénom : \_\_\_\_\_

atelier :  colloque des jeunes  UCAPE  UCC Connaissance de l'Europe

Noms, prénom : \_\_\_\_\_

atelier :  colloque des jeunes  UCAPE  UCC Connaissance de l'Europe

Noms, prénom : \_\_\_\_\_

atelier :  colloque des jeunes  UCAPE  UCC Connaissance de l'Europe

Frais de participation : 80€ par personne à régler par virement bancaire à M. Revello, trésorier de l'association (Pour tout renseignement : Philippe Revello : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net) )

### **RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE**

**Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.**

**Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.**

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303 SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

**Projet pédagogique**  
**Un colloque de jeunes en Commémoration de  
la fin de la Première Guerre mondiale 2018**

Retrouvez le projet sur le site de l'UCAPE à l'adresse suivante :  
<http://www.ucape.eu/>

Les dates : 9 - 12 novembre 2018

Le lieu : Compiègne, sur le site du nouveau lycée Jean Paul II.

Le thème : Autour de la fraternité et de la justice.

Les participants : Des établissements allemands, hongrois, écossais, ukrainien et français : Saint-Louis de Saumur, Sainte-Agnès d'Angers, Sainte-Marie de Cholet , Saint-Esprit de Beauvais , Jean-Paul II de Compiègne , Bury Rosaire de Margency, Saint-Dominique de Mortefontaine, Le Cleu Saint-Joseph de Redon, Saint-Vincent de Senlis. Certains établissements européens ne nous ont pas encore confirmé leur présence.

Le nombre de jeunes est fixé à 180 (de la 3ème à la 1ère).

Le programme fixé lors de la dernière réunion du 15 juin n'est pas définitif. En effet, la mairie de Compiègne n'est plus en charge de l'organisation de cette journée. L'Elysée gère tout sans forcément donner ses informations.

Programme provisoire :

Vendredi 9 novembre :

- 14h-17h : Accueil (distributions de documents, objets)
- 17h : Ouverture du Colloque, Discours officiels
- 18h00-19h30 : présentation des établissements.  
Chaque établissement se présente et présente son travail sur le héros choisi.
- 19h30 Buffet
- 20h30-22h00 : veillée  
Présentation de Guynemer par M. Binot, intervention et ouverture sur le thème  
Eveil à la notion de charte : M. Revello et M. Bernard

Samedi 10 novembre :

- 8h30 : départ pour Péronne
- 10h00-16h00 : Visite du musée et pique-nique. Circuit en 2 groupes.
- 17h30 : retour à Compiègne : goûter
- 18h15-18h45 : Présentation du travail à faire, questionnement pour orienter la charte
- 18h45-19h15 : Travail en groupes
- 19h15 : Dîner en équipes
- 20h30-22h00 : Discussions en équipes

Dimanche 11 novembre :

- 8h30 : Départ par délégation vers l'église St Jacques (15 minutes à pied)
- 9h00 : Messe à St Jacques (places réservées, accueil par Mgr Jacques Benoit-Gonnin)
- 10h30 : Retour de la messe, travail en petits groupes, démarche de rédaction de la charte
- 12h30 : Déjeuner

Après-midi : Commémoration de la signature de l'Armistice et poursuite du travail d'écriture de la charte.

- 19h00 : Dîner festif
- 21h00 : Clôture du Colloque par M. Bernard, proclamation de la charte et remise de la charte aux délégations

Lundi 12 Novembre

Départ des délégations dans la matinée.

Le prix par élève est de 150€ hors transport.

La suite des informations seront données à Paris.

## Le DEC

Aux établissements qui sont membres que l'UCAPE et qui ont une école primaire :

Nous avons le projet de créer un DEC primaire et nous souhaitons connaître les avis des enseignants sur les évaluations à mettre en place sur ce niveau pour valider un intérêt et des activités en lien avec l'Europe.

## **Diplôme Européen de Compétence Niveau Collège**

Le Diplôme Européen de Compétence (DEC) se compose de trois Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

### UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL

Un séjour d'un minimum de cinq jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier en précisant l'âge de l'élève à adresser sous format électronique à [direction@stdo-60.fr](mailto:direction@stdo-60.fr).

Le CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs en automne.

### UCC- LANGUE(S)

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint.

Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

### UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

- ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.
- ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

# Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

## Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

### Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

#### 1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

**Nota bene** : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

*une ligne par élève*

*saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules*

*saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA*

*Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève*

*Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne*

*Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin*

*- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau*

**Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.**

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.



## 2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

## 3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux. *En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.*

---

## Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

# DEMANDES DE DEC-Septembre 2018

1/ Régler vos diplômes au trésorier, Philippe REVELLO : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net)

DEC - UCAPE  
Lycée St Vincent  
30 rue de Meaux  
BP 20088  
60304 Senlis Cedex

2/ Envoyez, deux mois avant la remise des diplômes, les documents suivants à Gaïdick GORTINA par mail uniquement : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com).

Complétez IMPERATIVEMENT :

- la **fiche** ci-dessous et la joindre à votre demande de DEC

<u>Fiche : DEMANDE DE DEC</u>	
Lycée :	_____
Collège :	_____
Adresse précise :	_____
	_____
Nom du Directeur / de la Directrice	_____
Nombre de DEC demandés :	.....
Date de remise des DEC :	.....
Vous confirmez que la cotisation de l'adhésion à l'association (année 2017) a bien été réglée au trésorier :	
oui <input type="checkbox"/>	

- un **tableau Excell** en respectant les consignes suivantes :
  - **Ne mettre impérativement qu'une ligne par élève.**
  - **Merci de saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules les prénoms**
  - **Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne**
  - **La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA**
  - **Saisir le titre du dossier culturel et de la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin**
  - **Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau**

**Attention** : Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	UN Séjour à l'étranger (lieu, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe (titre du dossier)	Mention
-----	--------	------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---------------------------------------------	---------

**Veillez noter que :**

- Un délai de deux mois est nécessaire pour réaliser et vous adresser les DEC.
- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC :

[ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)

Gaïdick Gortina

## **RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE**

**Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.**

**Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.**

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303  
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

[www.ucape.eu](http://www.ucape.eu)

**Président : Dominique BERNARD - email : [direction@stdo-60.fr](mailto:direction@stdo-60.fr)**

**Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : [eliane.robiole@gmail.com](mailto:eliane.robiole@gmail.com)**

**Trésorier (DEC, adhésions, ...): Philippe REVELLO  
email : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net)**

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA  
email : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)**

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ  
email : [colloques.jeunes@ucape.eu](mailto:colloques.jeunes@ucape.eu)**